



L'an deux mille vingt trois le sept du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOUBERE Patricia, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Patricia LOUBERE, Claude LACOSTE, Catherine HUREL, Eric CHABANNE, Nadège TAUZIET-LAPETRE, Benoit SOUX, Vincent LAULOM, Justine LINXE, Olivier MEURIS, Sandra ILHARDOY, David LOUBERE, Véronique DESPOUYS, Maurice TESTEMALE

**Procurations(s) :**

Mme CHARON-BURNEL a donné procuration à M. TESTEMALE

**Etai(en)t absent(s) :**

DUCROT Stéphanie

Date de la convocation
02 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHARON-BURNEL Mathilde

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : HUREL Catherine

_ / _ / _
-----------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

_ / _ / _
-----------

Le Conseil Municipal élit M. Lacoste Claude, président de séance. Madame le Maire ayant quitté l'assemblée, M. LACOSTE présente le compte administratif 2022 aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	441 924,91
	Réalisé :	121 358,51
	Reste à réaliser :	3 900,00

Recettes	Prévu :	441 924,91
	Réalisé :	148 969,31
	Reste à réaliser :	6 778,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 225 719,62
	Réalisé :	1 084 848,47
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 225 719,62
	Réalisé :	1 350 871,15
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	27 610,80
Fonctionnement :	266 022,68
Résultat global :	293 633,48

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à meilhan

Le Maire : Patricia LOUBERE

